

A l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête**Nicolas Elisabeth Mouterde** <enmouterde@gmail.com>lundi 6 août 2018 à 16:42 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame,

Dans le cadre de l'enquête que vous diligentez, je vous fais part de mes remarques sur le PLU en cours de discussion. Je suis résident secondaire, ayant rénové il y a une dizaine d'année une longère (j'ai la faiblesse de penser que c'est à la satisfaction de ceux qui passent devant) dans la rue Georges Camenen (zone Uaa)

Il y a beaucoup d'éléments positifs dans ce PLU : j'y relève la volonté affichée de garder à St Philibert le caractère de commune vivante, composée de personnes y résidant et y travaillant à l'année, en bonne intelligence avec les résidences secondaires qui font aussi partie de son développement économique, et même architectural quand les rénovations ou les constructions sont faites dans le respect de son caractère côtier breton ; l'action de la mairie pour ramener l'activité de Port Dun dans les limites qui lui avaient été assignées à l'origine et qui n'ont pas été respectées ; le désir d'embellir la commune par exemple avec des parterres ou des bacs de fleurs ; le souci affiché de développer les communications douces toutes les fois que possible ; la concentration des commerces de proximité dans le nouveau centre bourg, favorables à leur propre développement et à la vie de ce quartier et de la commune dans son ensemble ; l'installation d'une maison de la santé pour regrouper des praticiens aux compétences complémentaires

Je note cependant quelques éléments dommageables pour la commune que je vous remercie de prendre en considération :
- le nouveau centre bourg n'a pas toujours respecté le parti pris architectural qui devrait être celui d'une commune bretonne ayant de beaux bâtiments remarquables (chapelle, longères etc) : des couleurs criardes (comme on peut le voir pour le bar / maison de presse, qui n'a pas besoin de ça pour avoir des clients...) ou inadaptées (la maison de l'enfance), des architectures sans lien avec le caractère breton comme pour la maison de la santé, celle de l'enfance, la maison de retraite, et même la mairie.

Merci de plaider fortement pour que tout permis de construction ou de rénovation délivré à l'avenir fasse particulièrement attention à ce point, à condition d'avoir pris la peine de définir les règles d'esthétisme à respecter, sans juridisme étroit non plus, pour respecter la liberté de réaliser de tout un chacun.

- des éclairages publics par exemple rue Camenen, qui étaient portés par des réverbères de bonne facture et diffusant une lumière orangée plutôt belle, ont été remplacés par des poteaux en équerre, raides et sans esthétisme, diffusant une lumière blanche "hôpital" du plus triste effet. Il n'y a pas de logique, puisque l'impasse Camenen continue avec la lumière orangée...

En supposant que ce soit plus consommateur, ce qui reste à démontrer, on pourrait au moins garder ce type d'éclairage pour le vieux bourg et sa chapelle, pour en souligner le caractère un peu ancien et historique

- la hauteur des faîtages à 12m dans certaines zones devraient être prohibée, même en zone Uaa. En tout cas, elle devrait être évitée, et jamais acceptée sans qu'en soit mesuré l'impact sur son environnement immédiat (bâtiment remarquable, effet d'une telle construction sur le site et le voisinage etc...).

D'ailleurs, cette hauteur n'est pas nécessaire, même dans la perspective d'accroissement de la commune car, si ce sont des jeunes ménages qu'on souhaite attirer, c'est davantage la perspective d'habiter une maison plutôt qu'un immeuble qui les fera venir.

- le PLU parle fréquemment dans ses tableaux d'un nombre minimum de logements sur telle ou telle parcelle. C'est extrêmement surprenant de laisser écrire cela, car qu'est-ce qui limitera un promoteur ou un maître d'ouvrage ? C'est évidemment d'un nombre maximum qu'il faudrait parler, en veillant aussi à ce que chaque construction laisse assez de place pour planter ou arborer...

- les communications douces sont insuffisamment prises en compte dans l'aménagement de la commune : le sentier côtier doit s'arrêter ou s'écarter de la côte à plusieurs endroits ; il n'y a pas suffisamment de pistes cyclables ou piétonnes et les vélos en particulier ne peuvent pas aisément relier les différents points de la commune, ce qui accentue le flot de véhicules : Il n'y a pas de possibilité d'aller à vélo du bourg vers la zone de la Trinitaine par exemple sans passer par des routes. Il y a une traversée très dangereuse de la route allant du Chat Noir à La Trinité qui doit être aménagée.

Bien sûr, cela nécessite un plan d'ensemble et il faut le penser en amont des aménagements.

En espérant que ces remarques seront prises de façon constructives (et en considération...), je vous remercie de votre attention.

Cordialement

Nicolas Mouterde
36 rue Georges Camenen-----
Portable : +33 6 89 87 70 06